

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6563>



Stage "Refusons le pacte enseignant !"

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Formation syndicale -



Publication date: mardi 2 mai 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Au mépris de l'opposition de toutes les organisations syndicales, Emmanuel Macron a annoncé le 20 avril la mise en place du pacte qui conditionne des mesures salariales à des nouvelles missions. Ce n'est donc pas une revalorisation ! Pour combattre ensemble le Pacte, le SNES-FSU Dijon vous propose une journée de formation syndicale le jeudi 15 juin. Nous analyserons ensemble les implications du pacte enseignant, et proposerons des outils pour résister à ce nouvel outil de management.

Au mépris de l'opposition de toutes les organisations syndicales, Emmanuel Macron a annoncé le 20 avril la mise en place du Pacte qui conditionne des mesures salariales à des nouvelles missions. Ce n'est donc pas une revalorisation ! **Le Pacte impose des tâches supplémentaires malgré la moyenne (constatée par le ministère) de 43h/sem de travail pour les enseignant-es.** Le Pacte va donc alourdir notre charge de travail, aggraver les inégalités femmes-hommes, dénaturer nos métiers en remettant en cause notre liberté professionnelle avec un engagement signé dès septembre !

Le Pacte est aussi un redoutable outil d'attaque contre nos statuts : en définissant un nombre annuel d'heures à effectuer, le ministère ouvre la porte à l'annualisation.

Le Pacte est l'outil de la mise en place du projet politique d'Emmanuel Macron. Une École où les personnels sont mis en concurrence les uns avec les autres : ils devront candidater et c'est le chef d'établissement qui choisira les « heureux » élus au Pacte ! **En ce sens, le Pacte n'est qu'un épisode de plus de l'application des méthodes du ["new public management"](#)** au service public d'éducation.

"Pour combattre ensemble le Pacte, le SNES-FSU vous propose une journée de formation syndicale le jeudi 15 juin. Nous analyserons ensemble les implications du pacte enseignant, et proposerons des outils pour résister à ce nouvel outil de management.

Vous avez jusqu'au 15 mai pour déposer votre demande d'autorisation d'absence auprès du recteur (modèle de courrier ici : [Modèle d'autorisation d'absence](#)). Pensez à prévenir la section académique du SNES-FSU de votre présence (à s3dij@snes.edu) ou à vous inscrire en ligne auprès de votre espace adhérent pour les adhérents SNES (ce qui vous permettra d'éditer directement votre demande d'autorisation d'absence).